

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAYRAC SUR TARN
DU JEUDI 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt et une heures, sous la présidence de Monsieur Thierry ASTRUC, Maire, le Conseil Municipal de la commune de Layrac sur Tarn, s'est réuni à la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2022.
- 2- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.
- 3- Vote du taux des taxes directes locale pour 2022.
- 4- Vote du budget primitif de l'exercice 2022
- 5- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 pour travaux de rénovation du toit de la chapelle de l'église.
- 6- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 pour travaux de changement du grillage place des érables.
- 7- Création d'un comité social territorial commun entre la Communauté de Communes Val'Aigo et plusieurs collectivités adhérentes
- 8- Questions diverses

DATE et HEURE	Jeudi 7 avril 2022 - 21 h Conseil Municipal
Présents	ANDRIEU Gabriel, ASTRUC Thierry, GALLEGO Sonia, GAYRAUD Chrystelle, JOUVE Véronique, LUGA Marc, MASANA Frédéric, MAUREAU Alain, RAYNAUD Anaïs.
Absents	ALVAREZ Sylvie, procuration à ASTRUC Thierry TEYSSEYRE Frédéric
Ordre du jour	Voir dessus

Président de séance : ASTRUC Thierry

Secrétaire de séance : GALLEGO Sonia

Début de séance : 21 h 05

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le président

Lecture de l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2022 est approuvé par 7 des membres présents ce jour, et refusé par 3 membres qui étaient absents au conseil du 24 mars.

2 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Délibération 2022/11

Le Conseil municipal sous la présidence de Monsieur ASTRUC Thierry, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 244 029.68 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	
A) Résultat de l'exercice	+ 21 252.56 €
B) Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif 2021	+ 222 777.12 €
C) Résultat à affecter (A+B)	+ 244 029.68 €
D) Solde d'exécution d'investissement 2021 R 001 (excédent de financement)	+ 84 161.69 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 Dépenses Compte 2138 Recettes Compte 132	- 8 911.26 € + 5 540.42 €
Affectation en réserve d'investissement 2022 au compte 1068	- 12 809.15 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (C – 1068)	+ 231 220.53 €

3 – Vote du taux des taxes directes locale pour 2022

Délibération 2022/12

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2022 comme suit les taux au niveau de ceux de 2021 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 37.27 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 94.12 %

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4 – Vote du budget primitif de l'exercice 2022

Délibération 2022/13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612.1 et suivants L.2311.1 à 2343.2 ;
Considérant l'obligation de voter le budget primitif établi en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M14 pour la Commune.

Monsieur le Maire expose les conditions de préparation du budget primitif 2022 et en présente son contenu.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Restes à réaliser dépenses		- 8 911.26 €
Dépenses 2022		- 96 810.00 €
Total Dépenses	- 496 071.15 €	-105 721.26 €
Restes à réaliser recettes		+ 5 540.42 €
Recettes	+ 264 850.62 €	+16 019.15 €
Résultat antérieur positif reporté	+ 231 220.53 €	+ 84 161.69 €
Total Recettes	+ 496 071.15 €	+ 105 721.26 €

Total cumulé du fonctionnement et de l'investissement :

Dépenses : - 601 792.41 €

Recettes : + 601 792.41 €

5 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour travaux de rénovation du toit de la chapelle de l'église

Délibération 2022/14

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre des contrats de territoires, pour l'obtention d'une subvention venant épauler le budget communal pour la rénovation du toit de la chapelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire, **à l'unanimité**, à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention.

6 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour travaux de changement du grillage place des érables

Délibération 2022/15

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre des contrats de territoires, pour l'obtention d'une subvention venant épauler le budget communal pour les travaux concernant les grillages place des érables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire, **à l'unanimité**, à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention

7 – Création d'un comité social territorial commun entre la Communauté de Communes Val'Aïgo et plusieurs collectivités adhérentes

Délibération 2022/16

Monsieur le Maire précise que pour des raisons de facilité de gestion et de problématiques communes, il apparaît nécessaire de disposer d'un comité sociale territorial commun compétent pour l'ensemble des agents des communes de Bessières, Villemur sur Tarn, Layrac sur Tarn, Mirepoix sur Tarn, du CIAS de Val'Aïgo ainsi que pour l'ensemble des agents de la communauté de communes Val'Aïgo.

Monsieur le Maire propose le rattachement des agents de la commune de Layrac sur Tarn au CST placé auprès de la Communauté de Communes Val'Aïgo.

Délibération votée **à l'unanimité**.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22h40

Le Maire

Thierry ASTRUC

